



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 26 mars 2026

Date de la convocation :
20 mars 2026

Membres	19
Présents	18
Pouvoirs	1
Votants	19
Pour	19

L'an deux mil vingt-cinq, le **vingt-six mars à dix-neuf heures**, le conseil municipal de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Date de la convocation : 20 mars 2026

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Monsieur Pierre DAVID, Madame Marina DANTIC, Monsieur Éric BRISSET, Madame Françoise ROUX,
Monsieur Yvan BOIDÉ, Adjoints,

Madame Lise DASSONVILLE, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Christian THOUET, Madame Laurence VENNEVIER, Monsieur Laurent HERLIN, Madame Eva DIMA, Monsieur Frédéric BIEMON, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Charline MABILEAU, Madame Marie BOTTI, Madame Vanessa PERRIN-ROMIAN Vanessa, Monsieur Nicolas JAUSELON.

Membre excusé : /

Membre excusé ayant donné pouvoir : Monsieur Patrick MARTINEZ a donné pouvoir à Madame Vanessa PERRIN-ROMIAN

Membre absent : /

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE

DCM : 2026-04-015

5.3.6. Désignation des représentants - Autres

Désignation des délégués auprès du CNAS (Centre National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales)

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, et en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) (art L 5211-6 à L 5211-8), il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués au CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour et 2 blancs :

- **Désigne en qualité de délégué titulaire :**
 - **Madame Marina DANTIC**
2^{ème} Adjointe
10, rue du Joncher 37140 Chouzé-sur-Loire
- **Prend acte** que cette dernière représentera la commune au sein du CNAS.

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE

Le Maire,
Gilles THIBAUT

Transmis en Préfecture le	30/03/2026
Reçu en Préfecture le	30/03/2026
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20260326-2026-04-015-DE	
Publication électronique le	30/03/2026

